



GASNY

## Annexe sanitaire

Document arrêté le 14 avril 2025

chargé  
d'études



**Perspectives**

Gauvain ALEXANDRE Urbaniste  
5, Impasse du Coquetier  
76116 Martainville-Epreville

## Eau potable

Seine Normandie Agglomération exerce la compétence eau potable (production, traitement et distribution) sur l'ensemble des 61 communes membres.

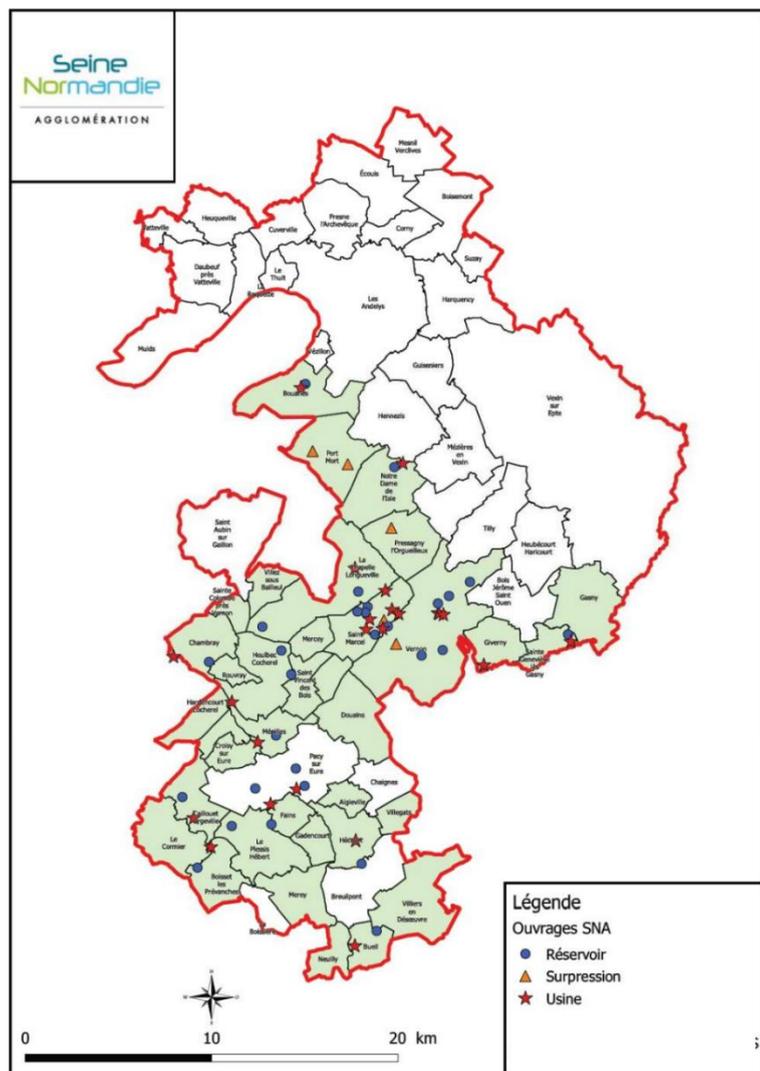
SNA gère en direct 42 communes soit 67 837 habitants suivant trois modes de gestion du service public de l'eau potable :

- La régie communautaire ;
- La prestation de service par le biais du prestataire SUEZ sur la partie production de la régie communautaire ;
- La délégation de Service public (DSP) par le biais du prestataire VEOLIA.

**Seine Normandie Agglomération est le concessionnaire en eau potable en régie communautaire pour la commune de Gasny.**

La régie d'eau de SNA produit près de 6 millions de m<sup>3</sup> par an, à partir de 4 sources dont la capacité totale de production est de 3 516 m<sup>3</sup>/h (19 forages dans les nappes de la craie et 5 forages dans la nappe de l'Albien).

Stockée dans 36 réservoirs ou châteaux d'eau (25 885 m<sup>3</sup>), l'eau est acheminée vers les 29 093 branchements du territoire via 677 km de réseau.



Implantation des ouvrages de production (source SNA)

Sur le sous-secteur « Gasny, Giverny et Sainte-Geneviève-lès-Gasny », la production a été de 408 736 m<sup>3</sup> pour 1856 branchements en 2020. Le forage de la Peupleraie à Sainte-Geneviève-lès-Gasny (n° BSS BSS000LEJG) dispose d'une capacité de production de 60 m<sup>3</sup>/h. Il est associé au réservoir de Sainte-Geneviève-lès-Gasny, d'une capacité de 1000 m<sup>3</sup>, et à un réseau de 39,6 km de linéaire.

Les taux de conformité des prélèvements microbiologiques et de conformité des prélèvements physico-chimiques sur le sous-secteur « Gasny, Giverny et Sainte-Geneviève-lès-Gasny » étaient de 100% en 2020.

A noter : une non-conformité a été relevée en 2020 sur des paramètres physico-chimiques : dépassement le 12/11/2020 sur le paramètre Carbone Organique Total. Les recontrôles

effectués par l'ARS et Suez Eau France ont montré des résultats conformes. La concentration en nitrates de l'ordre de 33 mg/L.

## **Assainissement collectif**

---

SNA exerce la compétence assainissement collectif (collecte, transport, traitement des eaux usées) sur l'ensemble des communes.

L'assainissement collectif correspond à la collecte des eaux usées, à leur transport puis à leur traitement en station d'épuration avant rejet dans le milieu naturel.

Le Service Assainissement de Seine Normandie Agglomération est responsable de 14 stations d'épuration, de 355 km de canalisations et de 144 postes de refoulement. Il assure la collecte et le traitement de 4 millions de mètres cubes d'eaux usées produites chaque année par les 29 000 abonnés (soit 66 000 habitants) desservis aujourd'hui par un réseau d'assainissement collectif.

L'exploitation de la station d'épuration de Gasny (code SANDRE : 032727901000) est gérée en délégation de service public (le délégataire est la société SUEZ). Elle gère les effluents de 1 269 abonnés sur Gasny et 230 sur Sainte-Geneviève-lès-Gasny, soit 3 621 habitants.

Il s'agit d'une station par traitement biologique par boues activées, dont la capacité nominale est de 6 000 équivalents-habitants.

En 2021 les taux suivants ont été mesurés :

- Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales : 100% ;
- Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales : 100% ;
- Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales : 100% ;
- Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation : 100% ;

## **Assainissement individuel**

---

**La compétence assainissement non collectif est exercée par Seine Normandie Agglomération.**

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux usées domestiques pour les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau de collecte. L'agglomération assure le diagnostic des installations (compétence obligatoire) mais également l'entretien et la réhabilitation des installations sur demande des usagers (compétences facultatives).

En 2021, ce sont environ 12 488 abonnés et 28 722 habitants (30 %) qui sont pourvus d'installations d'assainissement autonome.

## **Traitement et collecte des déchets**

---

Seine Normandie Agglomération a la compétence collecte et traitement des déchets. SNA assure la collecte en porte à porte en direct et a délégué au SETOM (Syndicat mixte pour l'Etude et le Traitement des Ordures Ménagères) le traitement des déchets.

La collecte en porte à porte concerne :

- Les déchets ménagers et assimilés (ramassés 1 fois par semaine et traités par SETOM à l'unité de valorisation énergétique Ecoval) ;

- Collecte sélective (ramassée 1 fois par semaine et traitée par SETOM en centre de tri) ;
- Cartons bruns des professionnels (ramassés 1 fois par semaine sur un périmètre défini et traités par SETOM en centre de tri).

La collecte en points d'apport volontaire repose sur les dispositifs suivants :

- Colonnes pour le verre (16 à Gasny) ;
- Colonnes pour les textiles ;
- Cinq déchetteries, dont une à Gasny ;
- Bennes diverses (déchets municipaux, gens du voyage et foires).